

# Délibération du conseil municipal du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 26 novembre 2024 à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

**Présents** : Messieurs BRIDONNEAU, CAHAGNE, FOURÉ, LABEL, LELIEVRE et PERIER et Mesdames FÉRET, STALIN.

**Absents** : Madame LETAILLEUR et Monsieur PICARD.

**Nombre de membres :**

en exercice	10
présents	08
votants	08

Secrétaire de séance : Monsieur LELIEVRE

## **DEMANDE D'OCTROI DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 V ;

Vu la délibération n°97/2023 du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 13 avril 2023 relative à la mise en place d'un fonds de concours pour les communes du territoire Lyons Andelle et à l'approbation du règlement d'attribution ;

La/Le Maire expose que, dans une volonté d'accompagnement durable des équipes municipales, la Communauté de communes a décidé d'apporter un soutien financier aux communes dans la réalisation de leurs projets et/ou d'actions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

Le projet présenté doit obligatoirement répondre aux deux objectifs fixés par la Communauté de communes que sont l'amélioration du cadre de vie de la commune et la prise en compte du développement durable tels que présentés dans la convention relative au versement de fonds de concours.

Ce soutien financier s'effectuera via le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 € par an et par commune.

Ce fonds de concours finance l'achat d'un équipement ou la réalisation d'un aménagement contribuant à l'amélioration du cadre de vie de la commune et répondant aux enjeux actuels de développement durable.

**Le conseil, après en avoir délibéré,**

- autorise le Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours pour le remplacement des lampes en LED,
  - Lampes église,
  - Projecteurs église,
  - Projecteurs extérieurs façade,
  - Hublots extérieurs,
  - Dalles LED,
  - Downlight,
  - Lampes sanitaire,

représentant un montant total de 3 157.78€ HT soit 3 789.33€ TTC, auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

- autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Dominique CAHAGNE

